

IND Bertrix - condensé du Règlement d'Ordre Intérieur

En étant inscrit à l'Institut Notre-Dame, je m'engage à...

- **Etre présent tous les jours** de cours et demander à mes parents ¹⁾ de prévenir l'école dès la première heure d'absence et ²⁾ de **justifier toute absence par écrit** (mail, formulaire spécifique ou mot des parents) **au plus tard le jour de mon retour à l'école**. **Toute absence non justifiée dans les délais sera considérée comme injustifiée et passible d'une sanction.**
- **Arriver à l'heure** (la première heure de cours commence à 8h20 précises) ; en cas de retard, je passe par le bureau des éducateurs.
- **Assister à tous les cours** ;
- **Me rendre à la salle d'étude quand je n'ai pas cours**, (seuls les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} peuvent rester en classe ou dans leur local). Si mes parents ont donné une autorisation écrite, je peux rentrer chez moi (et non rester dans Bertrix) aux moments suivants :
 - o 1^{er} degré : en fin de journée ;
 - o 2^{ème} degré : juste avant ou juste après midi et en fin de journée ;
 - o 3^{ème} degré : en début de journée, juste avant ou juste après midi, en fin de journée et si plusieurs heures d'études consécutives ;
- **Apporter tout le matériel dont j'ai besoin** ;
- **Ranger mes affaires dans mon casier** et ne rien laisser traîner en classe. Afin de prévenir les vols, de garantir l'ordre dans les classes et d'éviter de devoir porter des sacs trop lourds, chaque élève dispose d'un casier personnel fermant à clé situé dans ou près de sa classe. Le matériel apporté à l'école (GSM, ordinateur, tablette numérique,...) reste sous l'entière responsabilité de celui qui l'apporte. L'école décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol ;
- **Tenir mes documents en ordre** au fur et à mesure de l'année **et les conserver un an après la fin des cours** en vue d'une éventuelle inspection ;
- **Me rendre dans la cour aux récréations ainsi que le temps de midi**. Seuls les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} peuvent rester en classe ou dans leur local et, avec l'autorisation des parents et des éducateurs, sortir le temps de midi. Avec l'autorisation des parents, un élève peut rentrer dîner chez lui mais il ne peut en aucun cas rester dans Bertrix ;
- **Rester calme aux cours et entre les heures de cours** ;
- **Ne jamais sortir de l'école pendant la journée sans autorisation** ;
- **Ne pas fumer** (tabac, cigarette électronique,...).
- **Ne pas consommer de boissons énergisantes ou alcoolisées ni aucune autre drogue, ne pas venir à l'école en possession ou sous l'influence d'un de ces produits** ;
- **Adopter lors d'un stage ou de toute activité extrascolaire le même comportement que celui demandé à l'école** ;
- **Respecter les autres élèves, les membres du personnel, l'école elle-même et ne pas nuire à leur réputation**, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école (attention aux images et commentaires diffusés par sms, sur les réseaux sociaux,...) ;
- **Etre poli** en toutes circonstances ;
- **Eviter tout comportement violent, menaçant ou dangereux vis-à-vis des autres** (exemple : lancer des boulets de neige) ;
- **Porter une tenue vestimentaire adaptée à la vie scolaire**. Les petits piercings discrets sont tolérés mais l'excentricité dans la coiffure, les bijoux ou les vêtements est interdite. Porter un couvre-chef dans l'école n'est pas accepté ;
- **Respecter le matériel** (ne pas écrire sur les tables...) **et les locaux**. Afin de préserver le réseau et le matériel informatique de l'école (ordinateurs, tableaux interactifs, écrans, tablettes,...), **il est**, sauf autorisation donnée par un membre de l'équipe éducative, **interdit de se servir du matériel scolaire ou du réseau pour utiliser les media sociaux** (Facebook, Youtube, films,...), **jouer à des jeux vidéo mais aussi télécharger et/ou installer quoi que ce soit** (jeux, films, logiciels, musique,...) ;
- **N'utiliser mon GSM qu'aux conditions suivantes**, sauf accord donné par un membre de l'équipe éducative :
 - o Pendant les cours et les intercourrs, ainsi que dans les couloirs, l'utilisation du GSM est interdite ;
 - o Aux récréations, seul l'envoi de sms « de bon goût » est toléré ;
 - o Pendant une heure d'étude, écouter de la musique est toléré à condition toutefois que les voisins n'entendent pas et qu'il n'y ait qu'une seule utilisation du GSM en début d'heure.
 - o Pendant le temps de midi, sont tolérés : les sms, la musique et les jeux ;
 - o Répondre au téléphone, téléphoner, prendre une photo, filmer et enregistrer ne peut se faire qu'avec l'accord d'un membre de l'équipe éducative ;
 - o Il est interdit de recharger son gsm à l'école.
- **Effectuer les charges de nettoyage et le tri des déchets conformément aux directives données** ;
- **Ne pas entrer sans autorisation dans un local interdit aux élèves** ;

En cas de non respect de ces consignes, je m'expose à des sanctions prévues au ROI : rappel à l'ordre, punition, confiscation du GSM, retenue 1h en fin de journée, retenue le mercredi après-midi, retenue le vendredi après 16h ou à tout autre moment, suppression d'une activité scolaire, renvoi 1 jour, renvoi 3 jours, contrat de non réinscription, renvoi définitif,...

Je déclare accepter le Projet Educatif et Pédagogique, le Projet d'Etablissement, le Règlement Général des Etudes et le Règlement d'Ordre Intérieur de l'IND Bertrix. Je peux consulter tous ces documents sur le site internet de l'école www.indbertrix.be/documents ou en demander un exemplaire au secrétariat.

Date :

Signature + nom de l'élève :

Signature + nom du représentant légal :